12 février 2014

# COSAT

## LA BALLADE D'HIVER DES CONTRACTUELS

En janvier, on vous sucre vos droits,
En février vous les récupérez,
En mars, avril, mai, qui sait...?
De toute façon la présidente fait
ce qu'il lui plaît !

# DROIT D'ACCÈS AU COSAT PROVISOIREMENT RÉTABLI POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

## Ce que SUD a gagné

**La suspension d'un dispositif injuste** pénalisant les contractuels qui pour prétendre aux prestations COSAT devaient avoir au moins 1 an et 1 jour d'ancienneté !

**Mais attention, c'est juste suspendu !**

➥ les agents contractuels se voient pour le moment rétablis dans leur droit et bénéficient des prestations à partir de **3 mois consécutifs d'ancienneté** comme cela a toujours été le cas.

## Mais qui a pris cette décision aberrante ???

Les membres du bureau et la Présidente du COSAT, tous élus du personnel, bafouant la convention de fonctionnement co-signée en décembre 2012 par le Maire Président et la présidente du COSAT.

## Mais pourquoi suspension et pas annulation ??

Madame Steckel (FO ville) a été contrainte et forcée de suspendre ce dispositif illégal et lourd de conséquences pour les nombreux agents contractuels de nos collectivités.

Mais Madame la présidente du COSAT et son bureau persistent et signent … attendant impatiemment la validation de l'avenant à la convention par Monsieur le Maire Président qui nous l'espérons ne va pas cautionner un tel recul social et de telles dérives autocratiques au sein de notre comité d'oeuvres sociales !

Enfin, nous rappelons que notre employeur cotise à hauteur de 1,59% du salaire de chaque agent contractuel dès le premier mois de contrat !

➥ les agents contractuels sont donc **en droit de bénéficier des prestations COSAT dès leur 1er mois d'embauche ! Arrêtons de les balader !!**

# DES PRESTATIONS COSAT POUR TOUS !!

**SUD DEMANDE :**

- ➠ L'ABANDON DÉFINITIF DE CETTE MESURE
- ➠ UN DROIT D'ACCÈS AU COSAT POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DÈS LEUR EMBAUCHE
- ➠ UN DROIT D'ACCÈS AU COSAT POUR LES EMPLOIS D'AVENIR

**Nous exigeons un Comité d'Oeuvres Sociales DIGNE de ce nom et oeuvrant dans l'intérêt de TOUS.**
**Dans la situation économique actuelle,**
**SOYONS PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRES DES PLUS PRÉCAIRES !!!**

**Syndicat SUD Collectivités Territoriales 31 / Ville et CUTM**
1, rue Delpech - 31000 TOULOUSE – Tel :05.67.73.87.00 - Fax : 05.67.73.87.93
***E-Mail :*** *sudct.toulouse@wanadoo.fr* / *sudct.grandtoulouse@gmail.com*- ***Site Internet :*** *www.sudct31.org*
**CCAS**
2 rue Belfort – 31000 Toulouse – Tél : 05.61.58.85.39 - ***E-Mail :*** *sudct31.ccas@gmail.com*